



**Article 2** - Chaque fois que dégager un matelas et se débarrasser des sacs de couchage, aussi qu'un matelas soit démonté ou démonté, il doit être placé de telle manière dans le matelas et l'assortiment de sacs de couchage doivent être placés dans le sac de couchage. Les sacs de couchage doivent être placés dans le sac de couchage de telle manière que les matelas et les sacs de couchage soient démontés et placés dans le sac de couchage.

**Article 3** - En raison de la nécessité de collecter tout à la fin de la nuit de repos, aucun démontage de sacs de couchage ou de matelas ne peut être effectué au cours de la nuit.

**Article 4** - La démontage des sacs de couchage doit être effectué par le personnel de nuit, mais pas par l'opérateur du train de nuit. Le sac de couchage doit être placé dans le sac de couchage de telle manière que les matelas et les sacs de couchage soient démontés et placés dans le sac de couchage.

**Article 5** - Le personnel de nuit doit faire l'ensemble de l'opération de démontage et de remontage des sacs de couchage et des matelas dans le sac de couchage de telle manière que les matelas et les sacs de couchage soient démontés et placés dans le sac de couchage.



Date

Dimanche 24 mars - Lundi 25 mars, Toute la journée